

Les niveaux de preuve

Adapté d'après le

Canadian task force on the periodic health.

MODE D'ÉVALUATION

Les évaluations des différents thèmes reposent sur des niveaux de preuve établis sur l'evidence-based-medicine.

L'evidence-based-medicine consiste en l'analyse systématique des données scientifiques afin d'en déduire les **meilleures pratiques**.

IL EXISTE SELON CETTE CLASSIFICATION TROIS GRANDS NIVEAUX QUI SONT :

Niveau I

Résultats obtenus dans le cadre d'au moins un essai clinique contrôlé, randomisé et comparatif.

Niveau II-1

Résultats obtenus dans le cadre d'essais comparatifs non randomisés bien conçus.

Niveau II-2

Résultats obtenus dans le cadre de cohortes ou d'études analytiques cas-témoins (de préférence plus d'un centre et plus d'un groupe de recherche).

Niveau II-3

Résultats découlant de comparaisons entre différents moments ou différents lieux, ou selon que l'on a ou non recours à une intervention (comparaisons historiques).

Niveau III

Opinions exprimées par des experts du domaine, fondées sur l'expérience clinique, des études descriptives ou des rapports de comités d'experts.